***CPR-1D-Projet de création ou de modification d’une mineure***

**L’Énoncé de programme**

**Document-cadre pour la création ou la modification d’une mineure**

(24 crédits)

**1. Identification du programme**

1.1 Faculté

 1.2 Unité(s) responsable(s) du programme

 1.3 Titre du programme

 1.4 Diplôme accordé

 1.5 Date d’entrée en vigueur

**2. Description générale du programme reconfiguré**

Cette partie de l’Énoncé de programme inclut : une brève description des objectifs du programme, des stratégies pédagogiques mises en œuvre et des résultats attendus pour les étudiantes et étudiants.

 2.1 Description des objectifs du programme (par ex. : *Ce programme vise à* etc.). Cette partie comprend aussi une explication des débouchés.

 2.2 Description des stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs (cours magistraux, stages, séminaires, etc.).

 2.3 Résultats attendus pour les étudiantes et étudiants. Ces résultats sont généralement définis en fonction des connaissances et des compétences acquises par les diplômées et diplômés (p. ex. : *À la fin du programme, les diplômées et diplômés seront en mesure de* etc.).

**3. La formation fondamentale**

Cette partie de l’Énoncé de programme constitue la justification de la formation fondamentale reconfigurée et inclut : les limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d’études, les liens entre la discipline principale et les disciplines connexes et les cours exigés.

 3.1 Limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d’études en lien avec les objectifs de la formation fondamentale et les stratégies utilisées pour les atteindre.

 3.2 Liste des cours exigés : sigle, titre, objectifs et description des cours; statut des cours (obligatoire ou à option). (Faire accompagner du formulaire approprié.)

**4. Dérogation**

 Toute demande de dérogation aux normes quantitatives et/ou qualitatives doit être circonstanciée et justifiée dans cette partie.